

et qui assurent des moyens de perfectionnement individuel, d'existances honorables, toutes ces mesures élaborées par les sociétés, produiraient infailliblement des résultats que chacun est à même d'apprécier.

En résumé, nous invitons nos confrères à se constituer en différentes sociétés médicales que plusieurs médecins d'un même comté, ou même au besoin de deux, trois, etc. se rassemblent, comme le suggère notre correspondant. Qu'ils s'entendent sur les réglemens à mettre en opération, que des assemblées périodiques se tiennent où les intérêts généraux seront débattus, que des rapports soient présentés par des commissions sur les maladies régnantes. En un mot que l'on soit toujours inspiré de la plus noble charité envers ses confrères, et que l'on ait toujours présent à l'idée que les associations, pour être fécondes, ne doivent avoir en vue que la moralisation, la bienveillance, les intérêts scientifiques et pratiques.

BÂTIMENS EN QUARANTAINE.—Nous voyons par les journaux de Québec que plusieurs bâtimens de transport, encombés d'émigrés, sont retenus à la Grosse Ile et sont soumis à des mesures d'observation, par suite des nombreuses mortalités qui se sont déclarées pendant la traversée parmi les passagers. Nous n'avons aucunes données positives sur la nature de l'épidémie qui sévit actuellement à cette station de quarantaine; à défaut de pièces authentiques à consulter, nous pensons que cette épidémie est de celles qui se présentent et qui se développent si rapidement dans les transports chargés d'émigrés, et qui prend le titre de *ship fever*, affection qui paraît avoir assez d'analogie à la fièvre typhoïde, par l'abattement général.

Sur quelques journaux politiques, nous lisons qu'il est question d'une épidémie de dysenterie chez ces malheureux d'outre-mer; ainsi, pour calmer l'ansieté publique, et pour savoir à quoi s'en tenir sur cette affection épidémique, il serait à propos d'engager le médecin en chef, le Dr. Douglass, à faire un rapport circonstancié des phénomènes de cette affection, qui a déjà décimé un si grand nombre d'émigrés. Il est d'usage, dans les établissemens européens de quarantaines, de publier un rapport sur la nature de l'épidémie, aussitôt qu'elle a fait apparition. Nous sommes convaincu qu'un semblable rapport serait à souhaiter pour le bien de la profession en général. Tous les médecins du pays tiennent à connaître la nature d'une épidémie qui a promené la mort dans des proportions vraiment déplorables.

D'après les dates les plus récentes, on porte le nombre de mortalités à deux cents et même au-delà. Le nombre des malades actuels, à l'Hôpital de la Grosse Ile, est considérable. On a été tellement pris à l'improviste par cette affluence d'émigrés, que l'on s'est trouvé forcé de construire des espèces de baraques dans lesquelles se trouvent provisoirement logés les pestiférés.

Le personnel a également reçu du renfort, trois assistants et quelques élèves ont généreusement offert leurs concours à l'hôpital de quarantaine.

CONVENTION MEDICALE À PHILADELPHIE.

La convention nationale de médecine, tenue à Philadelphie dans la première semaine du mois de Mai, a été couronnée d'un succès complet. Les délégués des différentes sociétés médicales ont représenté dignement les intérêts généraux de la profession, et se sont tenus à la hauteur de la mission dont on les avait chargés. Plus de trois cents adhésions figurent à cette assemblée, sans compter la plus nombreuse qui ait jamais été convoquée aux Etats.

Nous enregistrons à nos lectures la série des résolutions qui ont été adoptées et sanctionnées à ce congrès médical, relativement au doctorat en médecine. Nous sommes forcé de n'en donner qu'une simple analyse.

- “ Qu'il soit recommandé à tous les collèges de médecine, de prolonger la session des cours, de quatre mois à six inclusivement.
- “ Que nul candidat ne pourra aspirer au diplôme de doctorat à moins qu'il n'est consacré trois années consécutives aux études médicales, y compris le temps exigé à suivre les cours.
- “ Que le candidat sera tenu de donner deux cours complets de lectures; qu'il aura atteint l'âge de majorité; et que, dans tous les cas, il présentera un certificat attestant l'époque de ses études.
- “ Qu'on refusera le certificat accordé par un praticien irrégulier.
- “ Que, dans chaque collège, il soit recommandé de donner pas moins de cent lectures, durant chaque session.
- “ Que le candidat sera tenu de présenter un certificat attestant qu'il s'est livré à l'étude de la dissection pendant trois mois.
- “ Qu'il sera du devoir des professeurs de donner des conférences cliniques, et le candidat sera tenu de servir l'Hôpital pendant un semestre.
- “ Qu'il soit ordonné que tout collège de médecine, ayant le privilège de conférer le diplôme, se conforme aux réglemens ci-dessus.
- “ Qu'il est du devoir des patrons, précepteurs, d'inviter leurs élèves à ce service, que les collèges de médecine qui adopteront les réglemens ci-dessus.”

Tel est l'ensemble des mesures réglementaires qui ont été passées à cette assemblée, et qui ont pour résultat définitif

de rendre les études plus longues et plus sévères à l'aspirant au diplôme.

Nous sommes maintenant à nous demander si tous les collèges américains vont adopter spontanément ces mesures si sages qui ont pompeusement été résolu à la convention médicale. Nous ne le croyons pas, et le système vicieux de l'enseignement prévaudra quoiqu'on fasse. Les collèges de médecine étant des corps incorporés, possédant des chartes qui leur confèrent des privilèges, etc., et, dans le fait, parfaitement indépendans les uns des autres, seront réfractaires à adopter ces mesures si sages, et dictées par les sentimens les plus élevés. Nous espérons que l'on viendra à comprendre l'importance de prolonger les études médicales à un terme plus éloigné qu'à l'état actuel de l'enseignement, et que, de la sorte, en assujettissant l'élève à des réglemens plus sévères, le corps médical se recrutera parmi les hommes instruits et dignes de rehausser l'éclat de la médecine aux Etats-Unis.

BUREAU SANITAIRE DE MONTRÉAL.

La Municipalité de cette ville vient enfin de comprendre l'urgence d'établir un Bureau Sanitaire, qui aura, dans ses attributions, le droit de proposer des mesures d'hygiène publique. Il est grandement tems que l'on songe à adopter des précautions pour prévenir la diffusion des maladies pestilentielles. L'arrivée de cette multitude d'émigrés, qui sont loin de se trouver dans des conditions de santé voulues, exigent la plus impérieuse attention de la part des médecins qui feront partie du bureau sanitaire. Qu'il nous soit permis de faire une suggestion: c'est que, chaque quartier de la ville soit représenté par un médecin du quartier même, afin que, dans le réseau de son arrondissement, il puisse donner des renseignemens que d'autres ne seraient pas à même de donner aussi complètement. Le médecin qui pratique dans un quartier de la ville est plus en état, selon nous, de donner des informations précises dans la circonstance où il est domicilié. Le bureau sanitaire qui vient d'être organisé à Québec, présente ces particularités que nous signalons aux conseillers municipaux.

RÉCEPTION DES ÉLÈVES AU COLLÈGE MCGILL.—La faculté de médecine de l'université du Collège McGill a conféré, Mercredi dernier, le diplôme de docteur en médecine aux Messieurs suivans: J. D. Macdermid, W. H. Rouse, A. B. Larocque, S. B. Schmidt, I. Fisher, A. Pinet, et J. Breslin.

Les trois méd-cins suivans ont été faits membres honoraires: J. Douglass, Québec; C. Widmer, Toronto; J. Sampson, Toronto.

PHARMACIE CENTRALE.—Nous invitons les médecins qui seraient désireux de se pourvoir de produits pharmaceutiques français, de passer à la pharmacie du Dr. Picault. Le Dr. P., par ses relations avec la France, est en état d'offrir à la profession de ce pays la collection la plus variée et la plus complète qu'il soit possible d'avoir. Nous avons examiné sa liste de médicamens qui sont à l'ordre du jour, et nous pouvons attester qu'elle est supérieure à tout ce qui s'est offert en ce genre de produits au Canada.

Nous devons également informer le public médical que le Dr. Picault possède une belle collection de pièces anatomiques artificielles. Le Dr. se propose d'en disposer au moyen d'une lotterie, laquelle aura lieu sous peu. Nous regrettons infiniment que les institutions médicales de cette ville ne songent pas à en faire acquisition; c'est une occasion qui ne se présentera pas de sitôt. Nous souhaitons qu'ils ne laisseront pas échapper cette bonne fortune.

Édit. L'annonce.

AUX ABONNÉS.

Nous invitons, une fois pour toutes, les abonnés retardataires de ce journal de nous faire parvenir, sans délai, le montant de l'abonnement qui doit, selon nos conditions, se payer d'avance. C'est par la ponctualité et la régularité à nous faire toucher les abonnemens que nous espérons doubler l'intérêt de la *Lancette Canadienne*; c'est en nous secondant par un appui généreux, que nous perfectionnerons de plus en plus cette œuvre du corps médical canadien.

CORRESPONDANCE.

À L'ÉDITEUR DE LA "LANCETTE CANADIENNE."

M. L. DREUX.—J'ai lu avec plaisir les deux correspondances du Dr. Bibaud sur le charlatanisme. Il serait à souhaiter que tous les médecins embrassassent avec ardeur l'invitation que leur fait un confrère, de s'opposer de tous leurs efforts aux progrès pernicieux d'un fléau, mille fois plus à plaindre en-

core pour la société en général que pour notre profession en particulier. En effet, si les yeux du public se sont une bonne fois ouverts sur les malheurs qui peuvent résulter d'une aveugle confiance aux charlatans, il en résultera infailliblement, s'il n'en est déjà résulté, plus d'une lacune dans les familles, ce qui n'aurait pas eu lieu sous les soins éclairés d'un médecin judicieux; au lieu que notre profession n'a tout au plus à craindre qu'une diminution momentanée de ses revenus pécuniaires: je dis momentanée, car la vraie science prévaudra toujours sur les préjugés vulgaires, et tôt ou tard les plus chauds partisans mêmes du charlatanisme ne pourront manquer d'avoir recours à ceux qui consacrent leurs vies et leurs veilles à l'étude des maux physiques et des moyens d'y remédier.

Faire voir le ridicule du charlatanisme dans nos campagnes et les maux qui en résultent; inviter mes confrères à réunir leurs efforts pour déraciner ce fléau et leur suggérer quelques moyens qui me sembleraient propres à y parvenir: tel est le but de cet écrit.

Tout le monde a entendu parler des *ramancheurs*; c'est ainsi que l'on nomme une certaine classe d'hommes répandus par toutes nos campagnes, qui prétendent avoir à eux seuls un secret, ignoré jusqu'à ce jour de tous les médecins, pour réduire toutes espèces de fractures et de luxations; moyen infaillible, procédé beaucoup plus simple et moins douloureux que celui de l'art. La vérité est que ces messieurs, à force de pratique, parviennent en effet à réduire une luxation et, chose généralement plus facile, une fracture. Et qui n'y parviendrait à force de pratique? Ce secret se transmet de génération en génération, c'est-à-dire que dès son bas âge l'enfant voit son père opérer des réductions et apprend de bonne heure à en faire autant: voilà tout leur secret. Ils réussissent parfois, et rendent par-là, il faut en convenir, quelquefois un service important à de pauvres malheureux qui, faute de moyens ou peut-être trop avares, comme j'en ai un exemple dans la paroisse où je suis, pour payer les secours de l'art, fussent restés infirmes toute leur vie. Mais maintenant tournons la médaille, et voyons les inconvéniens qui résultent tous les jours de la confiance illimitée que non seulement le vulgaire, mais souvent des personnes éclairées et même haut placées mettent en ces faiseurs de miracles, qui, tout en admettant leur capacité comme *ramancheurs*, sont généralement d'ailleurs d'une ignorance extrême: ignorans sur les moyens propres à combattre les inflammations consécutives à presque tous les accidens qu'ils ont à traiter; ignorans sur les moyens de détourner une gangrène menaçante; ignorans même souvent sur l'appareil nécessaire pour maintenir leurs réductions merveilleuses.

Ce serait sans doute peu de chose si ces *ramancheurs* ne faisaient rien de plus que de faire quelquefois des dupes; ceux qui s'y confient n'auraient, qu'on me pardonne l'expression, que ce qu'ils méritent. Mais les exemples suivans, entre bien d'autres, prouveront, je crois, que d'une confiance mal placée en les charlatans, peuvent résulter des conséquences bien plus graves pour le public. En 1841, il arriva à un jeune garçon, d'environ douze ans, de se fracturer la cuisse vers son tiers inférieure. La fracture était oblique, et je crois que le condyle externe y était compris; au reste, n'ayant vu le patient qu'après les accidens dont je vais parler, il m'est impossible de dire si, dans le principe, elle était simple ou compliquée. Les parens de cet adolescent, au lieu d'avoir recours à l'habile médecin qui se trouvait à leur porte, allèrent à cinq ou six lieues chercher un *ramancheur*. Celui-ci déploya son savoir-faire de son mieux, puis s'en retourna, bien payé sans doute, laissant le membre malade fortement enveloppé de bandages et de *étises*, et le malade lui-même en proie aux souffrances les plus atroces d'une inflammation violente de la partie lésée, sans prescription aucune pour en combattre les progrès ou en éviter les conséquences. Cependant, au bout de quelques jours les parens s'aperçurent que le malade affaiblit et que le membre, si bien ajusté, si bien classé, rend, à leur grand étonnement, une odeur des plus infectes. Forcé leur fut donc d'avoir recours au médecin. La gangrène était des plus alarmantes et paraissait s'étendre depuis les condyles jusqu'aux deux tiers supérieurs du membre. Sur le condyle externe était une plaie, fourmillant de vers et laissant voir l'os noir et carié. Le médecin se trouvait dans un véritable embarras. L'amputation ne pouvait avoir qu'une faible chance, car le malade était d'une faiblesse extrême. Il fallut donc, après consultation avec un confrère, se contenter d'extraire la parcelle d'os cariée, faire une issue plus propice à la plaie déjà existante, et favoriser l'écoulement d'un pus sanieux et purifié, soutenir les forces physiques par des toniques convenables, panser la plaie avec assiduité et persévérance, avoir recours à toutes les applications topiques les plus propres à arrêter les progrès de la gangrène, et par-dessus tout se confier aux efforts salutaires de la nature et à la jeunesse du patient. Le malade a guéri, il est vrai, à force de soins, mais il est resté très infirme, et cette infirmité sera, tant qu'il vivra, une preuve évidente de l'aveuglement qu'il y a de se confier à *M. L. ramancheurs*.

Depuis que je pratique, j'ai été consulté par un homme affligé d'une fracture du col du fémur. Cet homme étant extrêmement pauvre, et manquant de tous les soins domestiques qu'il lui fut fallu pendant un traitement si long et d'ailleurs si douteux, je me contentai de lui recommander la tranquillité pendant quelque tems, lui assurant qu'il marcherait par la suite, quoiqu'en boitant. Mais ses voisins ne manquèrent pas de lui conseiller un *ramancheur*. Celui-ci vint et trouva, cela va sans dire, une luxation, qu'il s'efforça de réduire en fesant, n'a-t-on dit, souffrir au malade des douleurs inouïes; douleurs qui n'ont cessé qu'avec la vie. Quel a été le siège du